

By unanimous consent, it was ordered,—That, notwithstanding any Standing or Special Order of this House, the Standing Committee on Energy, Mines and Resources or Members of the Committee be empowered to travel to Calgary, Alberta, Norman Wells, Inuvik, Tuktoyaktuk, Yellowknife, Northwest Territories, Fort McMurray and Cold Lake Alberta from August 11 until August 14, 1986, and that the appropriate staff accompany the Committee as it deems fit.

By unanimous consent, it was ordered,—That, notwithstanding the Order of the House made on Tuesday, May 27, 1986, the Special Joint Committee on Canada's International Relations be empowered to present its report not later than Thursday, June 26, 1986; and

That a message be sent to the Senate to request that the Senate unite with this House for the above purpose.

Mr. Nystrom, seconded by Mr. Orlikow, moved,—That the First Report of the Special Committee on the Pricing of Domestic Wheat, presented to the House on Thursday, June 5, 1986, be concurred in.

And debate arising thereon;

By unanimous consent, it was ordered,—That the proceedings in relation to Bill C-119, An Act to amend the Western Grain Stabilization Act introduced earlier this day, be declared null and void.

Debate was resumed on the motion Mr. Nystrom, seconded by Mr. Orlikow,—That the First Report of the Special Committee on the Pricing of Domestic Wheat, presented to the House on Thursday, June 5, 1986, be concurred in.

And debate continuing;

The House resumed debate on the motion of Mr. Wilson (Etobicoke Centre), seconded by Mr. Epp (Provencher),—That Bill C-96, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, be now read a third time and do pass.

And on the amendment of Ms. Copps, seconded by Mr. Rossi,—That the motion be amended by deleting all the words after the word "That" and substituting the following therefor:

"Bill C-96, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977, be not now read a third time but that it be read a third time this day six months hence."

And debate continuing;

At 6.00 o'clock p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business pursuant to Orders made Wednesday, June 11 and Wednesday, June 18, 1986.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources ou des membres dudit Comité soient autorisés à se rendre à Calgary (Alb.) Normal Wells, Inuvik, Tuktoyaktuk (T.N.-O.), à Fort McMurray et à Cold Lake (Alb.), entre les 11 et 14 août 1986, et que le personnel approprié accompagne le Comité au besoin.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant l'ordre de la Chambre adopté le mardi 27 mai 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada soit autorisé à présenter son rapport au plus tard le jeudi 26 juin 1986; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour l'enjoindre de s'unir à la Chambre pour les fins susmentionnées.

M. Nystrom, appuyé par M. Orlikow, propose,—Que le premier rapport du Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique, présenté à la Chambre le jeudi 5 juin 1986, soit agréé.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les délibérations relatives au projet de loi C-119, Loi modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, présenté plus tôt aujourd'hui, soient déclarées nulles et non avenues.

Le débat reprend sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Orlikow,—Que le premier rapport du Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique, présenté à la Chambre le jeudi 5 juin 1986, soit agréé.

Le débat se poursuit;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Epp (Provencher),—Que le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur l'amendement de M^{me} Copps, appuyée par M. Rossi,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le débat se poursuit;

A dix-huit heures, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément aux ordres du mercredi 11 juin et du mercredi 18 juin 1986.